

## FEDERATION SENEGALAISE DE VOLLEY-

## DEMANDE D'AFFILIATION/ REAFFILIATION

e Clubs avait-il déjà été affilié à la F.S.V.B. (date de l'exercice) et motif de l'interruption :  ratique Sportive : Volley-Ball Beach Volley  dresse du Responsable du Club où doivent parvenir toutes les correspondances de la FSVB, de la Ligue Régionale et du Comité épartemental  El Hach Bousso IV Aneye CIVEDS de Thices  diféphone : ALS 66 + 2 Po Fax :  dresse mail officiel du Club (obligatoire):  ERRAINS OULEURS DU CLUB : Blace Should be exemplaire au Secrétariat de la FSVB, un exemplaire sera transmis par celle-ci à la ligue accompagné des demandes de licences des membres du Bureau.  S'il s'agit d'une PREMIERE AFFILIATION joindre également en deux exemplaires les statuts de votre Clubs, le Récépissé de déclaration, le PV de l'AG constitutive du club ou de la section Volley-ball en cas de groupement sportif.  Le club qui a cessé ses activités, ne serait-ce qu'une saison, doit faire une demande d'affiliation.  Toutefois, si le club est présent sur les états fédéraux, il peut être dispensé de fournir à nouveau les pièces attestant de son existence juridique:  Cachet de la Ligue :  Cachet de la Ligue atte de la décision portée au Procès-Verbal du Comité Directeur :	DEMANDE D'APPELATION REAPPILIATION	
Date d'Arrivée à la Ligue	LIGUE: Saison: 202	3
ITRE EXACT DU CLUB/ (en toutes lettres et en majuscules)  A S C CNEPS EXCELENCE  ège Social CHEPS THEE quarter 10 ° ex RIAD N  e Clubs avait-il déjà été affilié à la F.S.V.B. (date de l'exercice) et motif de l'interruption :  ratique Sportive : Volley-Ball □ Beach Volley □  dresse du Responsable du Club où doivent parvenir toutes les correspondances de la FSVB, de la Ligue Régionale et du Comité épartemental  El Hach Boussa Narque CNEDS de Thies  diéphone : A S 66 + 2 A F Fax :  dresse mail officiel du Club (obligatoire):  ERRAINS CNEDS Sacrétariat de la FSVB, un exemplaire sera transmis par celle-ci à la ligue accompagné des demandes de licences des membres du Bureau.  S'il s'agit d'une PREMIERE AFFILIATION joindre également en deux exemplaires les statuts de votre Clubs, le Récépissé de déclaration, le PV de l'AG constitutive du club ou de la section Volley-ball en cas de groupement sportif.  Le club qui a cessé ses activités, ne serait-ce qu'une saison, doit faire une demande d'affiliation.  Toutefois, si le club est présent sur les états fédéraux, il peut être dispensé de fournir à nouveau les pièces attestant de son existence juridique:  Vis motivé de la Ligue :  Cachet de la Ligue de de de décision portée au Procès-Verbal du Comité Directeur :  Cachet de la Ligue atte de la décision portée au Procès-Verbal du Comité Directeur :	ous le N°    _ _ _	
ITRE EXACT DU CLUB/ (en toutes lettres et en majuscules)  A S C CNEPS EXCELENCE  ège Social CHEPS THEE quarter 10 ° ex RIAD N  e Clubs avait-il déjà été affilié à la F.S.V.B. (date de l'exercice) et motif de l'interruption :  ratique Sportive : Volley-Ball □ Beach Volley □  dresse du Responsable du Club où doivent parvenir toutes les correspondances de la FSVB, de la Ligue Régionale et du Comité épartemental  El Hach Boussa Narque CNEDS de Thies  diéphone : A S 66 + 2 A F Fax :  dresse mail officiel du Club (obligatoire):  ERRAINS CNEDS Sacrétariat de la FSVB, un exemplaire sera transmis par celle-ci à la ligue accompagné des demandes de licences des membres du Bureau.  S'il s'agit d'une PREMIERE AFFILIATION joindre également en deux exemplaires les statuts de votre Clubs, le Récépissé de déclaration, le PV de l'AG constitutive du club ou de la section Volley-ball en cas de groupement sportif.  Le club qui a cessé ses activités, ne serait-ce qu'une saison, doit faire une demande d'affiliation.  Toutefois, si le club est présent sur les états fédéraux, il peut être dispensé de fournir à nouveau les pièces attestant de son existence juridique:  Vis motivé de la Ligue :  Cachet de la Ligue de de de décision portée au Procès-Verbal du Comité Directeur :  Cachet de la Ligue atte de la décision portée au Procès-Verbal du Comité Directeur :	Date d'Arrivée à la Ligue	
e Clubs avait-il déjà été affilié à la F.S.V.B. (date de l'exercice) et motif de l'interruption :  ratique Sportive : Volley-Ball Beach Volley  dresse du Responsable du Club où doivent parvenir toutes les correspondances de la FSVB, de la Ligue Régionale et du Comité épartemental  El Hach Bousso IV Aneye CIVEDS de Thices  diféphone : ALS 66 + 2 Po Fax :  dresse mail officiel du Club (obligatoire):  ERRAINS OULEURS DU CLUB : Blace Should be exemplaire au Secrétariat de la FSVB, un exemplaire sera transmis par celle-ci à la ligue accompagné des demandes de licences des membres du Bureau.  S'il s'agit d'une PREMIERE AFFILIATION joindre également en deux exemplaires les statuts de votre Clubs, le Récépissé de déclaration, le PV de l'AG constitutive du club ou de la section Volley-ball en cas de groupement sportif.  Le club qui a cessé ses activités, ne serait-ce qu'une saison, doit faire une demande d'affiliation.  Toutefois, si le club est présent sur les états fédéraux, il peut être dispensé de fournir à nouveau les pièces attestant de son existence juridique:  Cachet de la Ligue :  Cachet de la Ligue atte de la décision portée au Procès-Verbal du Comité Directeur :		
e Clubs avait-il déjà été affilié à la F.S.V.B. (date de l'exercice) et motif de l'interruption :  ratique Sportive : Volley-Ball Beach Volley   dresse du Responsable du Club où doivent parvenir toutes les correspondances de la FSVB, de la Ligue Régionale et du Comité épartemental  El Hash Bousse IV Braye CIVE.DS Se Thees  éléphone : A S 66 42 P Fax :  dresse mail officiel du Club (obligatoire):  ERRAINS	ITRE EXACT DU CLUB/ (en toutes lettres et en majuscules)	
e Clubs avait-il déjà été affilié à la F.S.V.B. (date de l'exercice) et motif de l'interruption :  ratique Sportive : Volley-Ball Beach Volley   dresse du Responsable du Club où doivent parvenir toutes les correspondances de la FSVB, de la Ligue Régionale et du Comité épartemental  El Hash Bousse IV Braye CIVE.DS Se Thees  éléphone : A S 66 42 P Fax :  dresse mail officiel du Club (obligatoire):  ERRAINS	ASCOUTEDS PACIFICA	
e Clubs avait-il déjà été affilié à la F.S.V.B. (date de l'exercice) et motif de l'interruption :  ratique Sportive : Volley-Ball Beach Volley   dresse du Responsable du Club où doivent parvenir toutes les correspondances de la FSVB, de la Ligue Régionale et du Comité épartemental  El Hash Bousse IV Braye CIVE.DS Se Thees  éléphone : A S 66 42 P Fax :  dresse mail officiel du Club (obligatoire):  ERRAINS	ASC CNEIS EXCELLENCE	
e Clubs avait-il déjà été affilié à la F.S.V.B. (date de l'exercice) et motif de l'interruption :  ratique Sportive : Volley-Ball Beach Volley   dresse du Responsable du Club où doivent parvenir toutes les correspondances de la FSVB, de la Ligue Régionale et du Comité épartemental  El Hash Bousse IV Braye CIVE.DS Se Thees  éléphone : A S 66 42 P Fax :  dresse mail officiel du Club (obligatoire):  ERRAINS	iège Social CHEPS THIES quarter 10° ex RIHONI	_
dresse du Responsable du Club où doivent parvenir toutes les correspondances de la FSVB, de la Ligue Régionale et du Comité épartemental  El Hach Bousso IV draye CIVEDS de Thues  éléphone: AS 66 42 fv  fax:	e Clubs avait-il déjà été affilié à la F.S.V.B. (date de l'exercice) et motif de l'interruption :	
dresse du Responsable du Club où doivent parvenir toutes les correspondances de la FSVB, de la Ligue Régionale et du Comité épartemental  El Hach Bousso IV draye CIVEDS de Thues  éléphone: AS 66 42 fv  fax:		_
éléphone: AS 66 + 2 Po Fax:	ratique Sportive : Volley-Ball 🖂 Beach Volley 🗆	
éléphone: AS 66 + 2 Av Fax:		ité
éléphone: A 566 + 2 A Fax:	épartemental El Haply Bousso IV Argue CIVEDS de The	es
éléphone: A 566 + 2 A Fax:	e Dinasi	
dresse mail officiel du Club (obligatoire):  ERRAINS  CNEDS  Standium Lat Aror  OULEURS DU CLUB:  Le présent formulaire doit être envoyé en double exemplaire au Secrétariat de la FSVB, un exemplaire sera transmis par celle-ci à la ligue accompagné des demandes de licences des membres du Bureau.  S'il s'agit d'une PREMIERE AFFILIATION joindre également en deux exemplaires les statuts de votre Clubs, le Récépissé de déclaration, le PV de l'AG constitutive du club ou de la section Volley-ball en cas de groupement sportif.  Le club qui a cessé ses activités, ne serait-ce qu'une saison, doit faire une demande d'affiliation.  Toutefois, si le club est présent sur les états fédéraux, il peut être dispensé de fournir à nouveau les pièces attestant de son existence juridique:  Vis motivé de la Ligue:  Cachet de la Ligue ate de la décision portée au Procès-Verbal du Comité Directeur:	WE KIND M	
dresse mail officiel du Club (obligatoire):  ERRAINS  CNEDS  Standium Lat Aror  OULEURS DU CLUB:  Le présent formulaire doit être envoyé en double exemplaire au Secrétariat de la FSVB, un exemplaire sera transmis par celle-ci à la ligue accompagné des demandes de licences des membres du Bureau.  S'il s'agit d'une PREMIERE AFFILIATION joindre également en deux exemplaires les statuts de votre Clubs, le Récépissé de déclaration, le PV de l'AG constitutive du club ou de la section Volley-ball en cas de groupement sportif.  Le club qui a cessé ses activités, ne serait-ce qu'une saison, doit faire une demande d'affiliation.  Toutefois, si le club est présent sur les états fédéraux, il peut être dispensé de fournir à nouveau les pièces attestant de son existence juridique:  Vis motivé de la Ligue:  Cachet de la Ligue atte de la décision portée au Procès-Verbal du Comité Directeur:		
OULEURS DU CLUB: Standium Lat Aron OULEURS DU CLUB: Standium Lat Aron OULEURS DU CLUB: Standium Lat Aron OULEURS DU CLUB: Standium Standiu	éléphone : 77 5 66 72 70 Fax :	
↓ Le présent formulaire doit être envoyé en double exemplaire au Secrétariat de la FSVB, un exemplaire sera transmis par celle-ci à la ligue accompagné des demandes de licences des membres du Bureau.  ↓ S'il s'agit d'une PREMIERE AFFILIATION joindre également en deux exemplaires les statuts de votre Clubs, le Récépissé de déclaration, le PV de l'AG constitutive du club ou de la section Volley-ball en cas de groupement sportif.  ↓ Le club qui a cessé ses activités, ne serait-ce qu'une saison, doit faire une demande d'affiliation.  Toutefois, si le club est présent sur les états fédéraux, il peut être dispensé de fournir à nouveau les pièces attestant de son existence juridique:  Vis motivé de la Ligue :  Cachet de la Ligue atte de la décision portée au Procès-Verbal du Comité Directeur :  Cachet de la Ligue	dresse mail officiel du Club (obligatoire):	
↓ Le présent formulaire doit être envoyé en double exemplaire au Secrétariat de la FSVB, un exemplaire sera transmis par celle-ci à la ligue accompagné des demandes de licences des membres du Bureau.  ↓ S'il s'agit d'une PREMIERE AFFILIATION joindre également en deux exemplaires les statuts de votre Clubs, le Récépissé de déclaration, le PV de l'AG constitutive du club ou de la section Volley-ball en cas de groupement sportif.  ↓ Le club qui a cessé ses activités, ne serait-ce qu'une saison, doit faire une demande d'affiliation.  Toutefois, si le club est présent sur les états fédéraux, il peut être dispensé de fournir à nouveau les pièces attestant de son existence juridique:  Vis motivé de la Ligue :  Cachet de la Ligue atte de la décision portée au Procès-Verbal du Comité Directeur :  Cachet de la Ligue	ERRAINS CNEDS - Standium Lat AIGR	
Le présent formulaire doit être envoyé en double exemplaire au Secrétariat de la FSVB, un exemplaire sera transmis par celle-ci à la ligue accompagné des demandes de licences des membres du Bureau.  S'il s'agit d'une PREMIERE AFFILIATION joindre également en deux exemplaires les statuts de votre Clubs, le Récépissé de déclaration, le PV de l'AG constitutive du club ou de la section Volley-ball en cas de groupement sportif.  Le club qui a cessé ses activités, ne serait-ce qu'une saison, doit faire une demande d'affiliation.  Toutefois, si le club est présent sur les états fédéraux, il peut être dispensé de fournir à nouveau les pièces attestant de son existence juridique:  Cachet de la Ligue atte de la décision portée au Procès-Verbal du Comité Directeur :	ON THE DUCKUP. Plans 50 and 6	
par celle-ci à la ligue accompagné des demandes de licences des membres du Bureau.  S'il s'agit d'une PREMIERE AFFILIATION joindre également en deux exemplaires les statuts de votre Clubs, le Récépissé de déclaration, le PV de l'AG constitutive du club ou de la section Volley-ball en cas de groupement sportif.  Le club qui a cessé ses activités, ne serait-ce qu'une saison, doit faire une demande d'affiliation.  Toutefois, si le club est présent sur les états fédéraux, il peut être dispensé de fournir à nouveau les pièces attestant de son existence juridique:  Vis motivé de la Ligue :  Cachet de la Ligue  atte de la décision portée au Procès-Verbal du Comité Directeur :	OULEURS DU CLUB:	
par celle-ci à la ligue accompagné des demandes de licences des membres du Bureau.  S'il s'agit d'une PREMIERE AFFILIATION joindre également en deux exemplaires les statuts de votre Clubs, le Récépissé de déclaration, le PV de l'AG constitutive du club ou de la section Volley-ball en cas de groupement sportif.  Le club qui a cessé ses activités, ne serait-ce qu'une saison, doit faire une demande d'affiliation.  Toutefois, si le club est présent sur les états fédéraux, il peut être dispensé de fournir à nouveau les pièces attestant de son existence juridique:  Vis motivé de la Ligue :  Cachet de la Ligue  atte de la décision portée au Procès-Verbal du Comité Directeur :	I I / C I i I i i i i i i i i i i i i i i i i	
Récépissé de déclaration, le PV de l'AG constitutive du club ou de la section Volley-ball en cas de groupement sportif.  Le club qui a cessé ses activités, ne serait-ce qu'une saison, doit faire une demande d'affiliation.  Toutefois, si le club est présent sur les états fédéraux, il peut être dispensé de fournir à nouveau les pièces attestant de son existence juridique:  Vis motivé de la Ligue :  Cachet de la Ligue ate de la décision portée au Procès-Verbal du Comité Directeur :		•
Récépissé de déclaration, le PV de l'AG constitutive du club ou de la section Volley-ball en cas de groupement sportif.  Le club qui a cessé ses activités, ne serait-ce qu'une saison, doit faire une demande d'affiliation.  Toutefois, si le club est présent sur les états fédéraux, il peut être dispensé de fournir à nouveau les pièces attestant de son existence juridique:  vis motivé de la Ligue :  Cachet de la Ligue ate de la décision portée au Procès-Verbal du Comité Directeur :	S'il s'agit d'une PREMIERE AFFILIATION joindre également en deux exemplaires les statuts de votre Clubs, le	
Toutefois, si le club est présent sur les états fédéraux, il peut être dispensé de fournir à nouveau les pièces attestant de son existence juridique:  vis motivé de la Ligue :  Cachet de la Ligue ate de la décision portée au Procès-Verbal du Comité Directeur :		f.
existence juridique:  vis motivé de la Ligue :  Cachet de la Ligue  ate de la décision portée au Procès-Verbal du Comité Directeur :	♣ Le club qui a cessé ses activités, ne serait-ce qu'une saison, doit faire une demande d'affiliation.	
existence juridique:  vis motivé de la Ligue :  Cachet de la Ligue  ate de la décision portée au Procès-Verbal du Comité Directeur :		
vis motivé de la Ligue : Cachet de la Ligue  tate de la décision portée au Procès-Verbal du Comité Directeur :	Toutetois, si le club est présent sur les états federaux, il peut être dispense de fournir à nouveau les pièces affestant de	son
Cachet de la Ligue ate de la décision portée au Procès-Verbal du Comité Directeur :	existence juridique:	son
	existence juridique:  vis motivé de la Ligue :	
	existence juridique:   vis motivé de la Ligue : Cachet de la Lig	
	existence juridique:  vis motivé de la Ligue :	

Le Club		
A été déclaré à la Préfecture de :	uvernance de Thies	
	N° 0237 /	GRT/AS
BUREAU DU COMITE DIRECTEUF	R DU CLUB (1)	
Président: MP Pa	(Nom, Prénoms, Profession et Adresse)  a si dy 13 cre-fres  a cine bragne	
Vice-Présidents :	care oragin	
Secrétaire Général :	ine Sarr	
	rolp Bousso No cup	
RUDEA	Si le Club est multi-sportif	2.40
Président:	U DE LA SECTION VOLLEY-BALL DU CLUI	3 (1)
Vice-Présidents : Secrétaire Général :	ine Sara	
Trésorier Général :	and Browses Hay	
(1) les membres du Bureau d'un club	ne pratiquant que le Volley-Ball/Beach Volley et l	es membres du Bureau d'une
section d'un club multi-sportif, doiven	t obligatoirement être licenciés à la FSVB (Article	e 7 des Statuts).
La présente demande implique le respect Sénégalais et l'adhésion pleine et entière	des règles déontologiques du sport définies par le Co à l'ensemble des Statuts et Règlements de la F.S.V.E	omité National Olympique et Sportif 3.
	ATTESTATION	
La caussiané s'anna an ann l'hanna an l	ATIESTATION	
Le soussigné s'engage sur l'honneur à :		
faire licencier auprès de la FSVE	Bles membres adhérents du Club (Article 7 des Statu	its Fédéraux)
faire respecter les règles et procé Généraux de la FSVB.	dures régissant la création et le renouvellement des l	licences définies dans les Règlement
	Fait à :	le: 27/3/2029
CACHET DE	Nom et Qualité:	le: 2 ft 3 20 29 Pour le Club Pour le Club Naye 16
LA LIGUE	Trom et Quante. 1400	h win whay
EX EIGOL		()
EA EIGOL	Cachet du Club	SIGNATURE